

U²⁰¹⁹NSS

67 – DOUBLE DUTCH

Mise à jour : 17 janvier 2019

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 7
III. Responsabilité	Page 9

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport **Double Dutch** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats académiques.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Le Double Dutch est un sport ludique, spectaculaire et accessible à tous, qui mêle un travail de coordination, coopération et performance collective.

Il se pratique à 3 minimum : 2 tourneurs, un sauteur.

Dans sa version scolaire, il se compose actuellement d'une épreuve de freestyle (Enchaînement d'1min30 de figures gymniques et artistiques) et d'une épreuve de vitesse (Maximum de pas sur 3 fois 1 minute).

Le Double Dutch est un sport-jeu de mise en œuvre très facile et qui ne nécessite pas d'aptitudes physiques préalables particulières, ni d'équipements vestimentaires ou locaux spécifiques.

Tous les élèves peuvent pratiquer le Double-dutch, que ce soit en tant que tourneur ou sauteur.

C'est un véritable jeu-sport de coopération qui exige la mise en place de liens d'entraide afin que chacun puisse s'y exprimer en interdépendance avec les autres (sauteurs et tourneurs).

C'est un sport mixte. La dualité fille-garçon qui régnait avec la corde à sauter disparaît dans le Double-dutch, parce qu'il est novateur, chacun y trouve sa place par l'égalité devant la performance, les records.

Les pratiquants peuvent reproduire des figures codifiées, inventer leurs propres pas et/ou figures, ou rechercher à améliorer leur vitesse. Le rôle et l'efficacité du tourneur sont indispensables à la bonne réalisation de l'enchaînement (« Sans bons tourneurs, pas de bons sauteurs ! »). Les pratiquants sont interdépendants de la performance des uns et des autres.

La mixité potentielle des équipes et l'exigence de coopération en fait un outil de sociabilité et d'éducation à un savoir-être relationnel.

Le programme Double Dutch 2016-2020 propose actuellement une formule compétitive du niveau départemental à Inter-Académique pour aller vers une future manifestation nationale

Dans l'objectif de développement de la pratique de l'activité, un stage national de formation des animateurs d'Associations Sportives sera mis en place en 2019.

Par ailleurs, des professeurs d'EPS et membres de la Fédération Française de Double-Dutch, organisent, selon les demandes, des interventions ou stages de formation en direction des collègues intéressés.

Le règlement et le code de pointage de l'activité sont des outils supports pour la pratique dans les AS.



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes Etablissement / Pôle Animation-Développement

Conditions de participation pour les rencontres départementales, académiques ou IA.

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 à 4 compétiteurs Mixité possible	3 à 4 compétiteurs Mixité possible
JEUNE JUGE	Au niveau district : 1 Jeune Juge minimum par AS Au niveau départemental : 1 Jeune Juge de niveau départemental minimum par AS Au niveau académique : 1 Jeune Juge de niveau académique minimum par AS Il peut être d'une autre association sportive Il peut être compétiteur (<i>précision : pas de finalité nationale actuellement</i>) En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer à la compétition	
RÈGLEMENT	Règlement UNSS 2016/2020 « Double Dutch »	
FORMULE DE COMPÉTITION	Deux formules possibles : <u>Une épreuve classique par équipe de 3</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un passage vitesse 3 x 1' ➤ Un passage Freestyle 1'30 Classement au cumul des points sur les deux épreuves <u>Une épreuve Battle à 4</u> Chaque équipe présente 3 passages minimum : 2 passages en simple et un passage en double	
TITRES DÉCERNÉS <i>FINALITE</i> <i>ACADEMIQUE</i>	Champion départemental / académie UNSS Collèges Etablissement	Champion départemental / académie UNSS Lycées Etablissement

Challenge UNSS-FDD 2019

Innovation

Dans le cadre du partenariat UNSS-FDD, une 1^{ère} rencontre nationale « **Challenge UNSS-FDD** » réunira les AS volontaires sur le WE du **18-19 mai 2019**, au sein d'une manifestation nationale **FDD**.

Les AS intéressées sont invitées à remplir la fiche en Annexe -page 13- pour inscription auprès de leur service régional qui fera remonter par mail à la direction nationale de l'UNSS (copie au service départemental).

Précision : organisation FDD avec invitation aux AS UNSS

Sport Partagé Double Dutch

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale.

L'étude des conditions de participation, de composition d'équipe et d'accueil de l'AS correspondant à ce profil fera alors l'objet d'une proposition de contenu.

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe « sport partagé ».
L'attestation MDPH est à envoyer obligatoirement par mail à l'organisateur au moment de l'inscription au CF. L'accompagnateur devra tenir à disposition cette attestation sur l'accueil du CF en cas de besoin.

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors des Championnats de France Lycées.

Un titre Collèges et un titre Lycées y seront décernés.

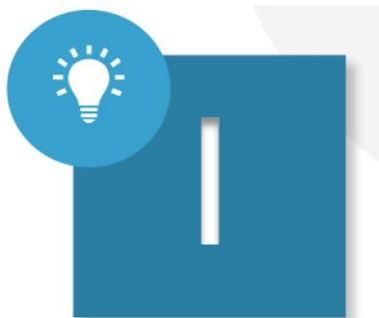
En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>
Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » * ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS.

* Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** à l'accueil de la manifestation.

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. La confirmation du Double Dutch comme discipline à finalité nationale permet d'offrir aux élèves un nouvel espace de rencontres et de création.

Dans ce cadre, une réflexion est en cours pour intégrer des épreuves de single rope (corde simple), de Double Dutch double, de roue chinoise et de contest (en référence aux épreuves fédérales).

L'évolution du programme en Double Dutch est une innovation qui prend en compte les initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins.

Dans ce contexte, les Associations Sportives sont invitées à offrir la pratique au plus grand nombre et notamment aux élèves en situation de handicap.

Formation

En complément du programme « **Jeunes Officiels, vers une génération responsable** » destiné aux jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes coaches et jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Pour oser se lancer, la CMN propose un lien présentant des vidéos tuto de Double Dutch hébergées sur la chaîne YouTube :

<https://www.youtube.com/channel/UCXQNmRhMMLrrh7qc1I0KcQ>

De plus, la Fédération de Double Dutch propose un programme complet d'activités autour de la corde à sauter, constituant un support pédagogique incluant des vidéos :

<https://sautesante.org/>

Site de la FDD (commande de cordes) :

<http://www.ffdd.fr/>

Code de pointage de l'épreuve Freestyle :

<https://sites.google.com/site/competitiondoubledutch/le-freestyle-simple/code-de-pointage>

Un stage de formation de formateurs d'animateurs d'AS aura lieu en 2019. L'information sera transmise par les services régionaux UNSS. Les personnes intéressées devront alors candidater auprès de leur service régional.

Filles – Mixité

Dans la mesure où le Double dutch a tendance à attirer davantage un public féminin, il conviendra de travailler à l'ouverture de cette discipline artistique vers le monde masculin mais toujours dans le cadre de la mixité et de la convivialité.

Santé

La corde à sauter est une pratique sportive très complète. Elle est excellente pour la respiration, la circulation sanguine, le cœur, l'équilibre, la coordination œil-main, le renforcement de la sangle abdominale et la densité osseuse.

Quartiers prioritaires

La possible composition d'équipes mixtes associée à une discipline attrayante, conviviale et foncière doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités artistiques en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

Sport Partagé

Le Sport Partagé a pour objectif de faire vivre les différences pour tenter de les réduire, et à terme transformer durablement le regard des élèves ordinaires sur les élèves en situation de handicap (ESH) et réciproquement.

Développement Durable

Sur le plan social, il s'agit d'apprendre à lutter contre les inégalités en proposant une offre artistique particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte, sur le plan environnemental de développer le savoir vivre ensemble et sur le plan économique de prendre en compte les besoins identifiés et l'ensemble des contraintes de fonctionnement, d'installations et de transports.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, et mettre en avant la diminution éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Il conviendra de :

- Saluer par des applaudissements nourris les fins d'enchaînements,
- Faire respecter la bonne présentation des sauteurs face aux juges en signe de respect,
- Faire échanger une poignée de main entre les compétiteurs, les juges et les accompagnateurs d'équipes ou Jeunes Coaches.

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coachs et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation a la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune Juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Juges doit être liée à la pratique.

2. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

3. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- *Pour les sports collectifs le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maïf orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.*
- **Pour les sports individuels, le Jeune Coach est obligatoire, intégré à l'équipe, de la même AS**, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit être repéré (tee shirt Maïf orange).
- Pour le sport partagé, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee shirt Maïf orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge ou Jeune Reporter
- Une équipe sans Jeune Coach sera déclassée (sur la phase qualificative et sur le CF)
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un Jeune Coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le Jeune Coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS, dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du Jeune Coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement. La sécurité reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur dont la présence identifiée est obligatoire pendant toute la durée de la compétition (échauffement et plateau).

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève applique les consignes du professeur (technique et sécurité)	L'élève dirige l'échauffement articulaire	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève contribue à la gestion de la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève veille au bon déroulement de la compétition et à la bonne tenue de son équipe

Le Jeune Coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux obligations administratives : inscriptions aux compétitions, vérifications des documents, contrôle des attestations de licences ➤ Participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant ➤ Participation à la gestion des ordres de passage ➤ Participation au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➤ Participation au respect des biens, du matériel et des personnes
Le Jeune Coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion des obligations administratives : inscriptions aux compétitions, vérification des documents, contrôle des attestations de licences ➤ Gestion de l'échauffement sous contrôle de l'enseignant ➤ Gestion des ordres de passage avec l'accord de l'enseignant ➤ Participation aux choix stratégiques ➤ Participation à la modération des comportements des gymnastes ➤ Veille au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➤ Veille au respect des biens, du matériel et des personnes

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FDD

Nadia AIDLI
Jonathan MAHOTO
Amélie CESARONI

UNSS

Emmanuel DAMESTOY
Samuel FRAISSENET
Loïs JAN

Déléguée technique UNSS

Julie POINSOT

CHALLENGE UNSS-FDD 2019 de DOUBLE DUTCH

Précision : organisation assurée par la Fédération de Double Dutch sur une manifestation fédérale avec invitation aux AS UNSS

Pré-Inscription – Fiche A

Retour à votre direction régionale de l'UNSS (en copie votre service départemental) **pour le 31 janvier 2019.**

Envoi par les services régionaux à maryline.attek@unss.org pour le **2 février 2019** au plus tard.

Contact : Françoise BARTHÉLEMY : 01.42.81.55.11 – 06.17.81.75.40

ACADÉMIE :

Notre académie sera représentée au **CHALLENGE UNSS-FDD** qui aura lieu le week-end du **18 au 19 Mai 2019** à La Ferté Bernard / Académie de Nantes

OUI	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

Nom de l'établissement :

Ville :

Nom Animateur d'AS :

Tél. portable :

.....
Nom de l'établissement :

Ville :

Nom Animateur d'AS :

Tél. portable :

Souhait de participation d'une autre équipe¹ :

OUI	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

La fiche B d'inscription vous parviendra fin février 2019 avec le nombre d'AS retenues pour chaque académie (un tableau sera à renseigner pour constituer les licences FDD)

1-Précisez Clg ou Lyc ainsi que les coordonnées des établissements concernés.

Dans le cas d'une AS sur une cité scolaire, possibilité essentiellement sur le « **CHALLENGE UNSS-FDD** » de constituer une équipe mixte (Clg/Lyc).